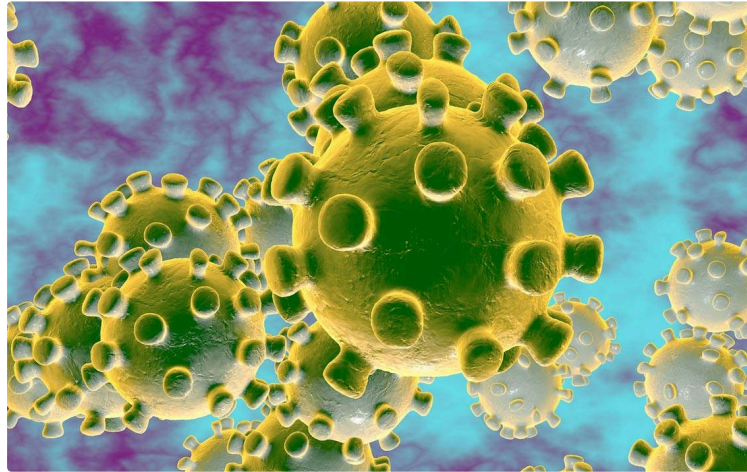



Coronavirus : l'ARS fait le point ce jeudi 30 avril, à 17 heures



Coronavirus : l'ARS fait le point ce jeudi 30 avril, à 17 heures

L'Agence régionale de santé recense, ce jeudi 30 avril, à 17 heures, un total de 6 814 tests positifs Covid-19 dans notre région, 636 hospitalisations en cours (dont 139 en réanimation). À ce jour, 401 personnes sont décédées dans un établissement de santé et 2 156 personnes ont pu regagner leur domicile.

En ce qui concerne le Gers, par rapport à mercredi, le nombre d'hospitalisations est en baisse de 6 patients (29 sont hospitalisations à ce jour), les réanimations sont inchangées avec 4 personnes en soins intensifs, les retours à domicile comptent une personne (49 retours à ce jour) et les décès sont de 17 et non de 18 comme annoncé mercredi.



ARS
Agence Régionale de Santé Occitanie

Bulletin d'information COVID-19

en Occitanie

Ces informations sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide de la situation sanitaire

RESTEZ CHEZ VOUS

53

Jeudi 30 avril 2020 à 17h

6814
TESTS POSITIFS EN OCCITANIE

- 636 hospitalisations en cours, dont 139 en réanimation
- 2 156 retours à domicile
- 401 décès à l'hôpital

Surveillance sanitaire
Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > consulter le bulletin Occitanie

En bref : les infos du jour

- Calendrier vaccinal des nourrissons et COVID-19 : onze vaccins ont été rendus obligatoires pour les enfants nés à partir du 11 janvier 2018. Cette mesure a nettement amélioré la couverture vaccinale des nourrissons en 2019. L'extension de la pandémie Covid-19 en France a interrompu cette évolution bénéfique. Dès le 1er avril 2020, la Haute Autorité de Santé a émis un avis pour que le calendrier vaccinal ne soit pas retardé. La crainte de la contagion dans les salles d'attente a incité de nombreux parents à annuler les rendez-vous de vaccination pour leurs nourrissons ainsi que pour leurs enfants plus âgés. Cette situation ne peut perdurer : les nourrissons doivent impérativement être vaccinés dès le 2ème mois, afin d'acquies le plus tôt possible une protection efficace contre des maladies fréquentes et graves à cet âge. Face à cette situation inquiétante, l'Académie nationale de médecine recommande de rattraper au plus tôt les retards de vaccination des nourrissons.

SUMI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissement de santé)
Ariège (09)	10	1	26	2
Aude (11)	36	3	170	52
Aveyron (12)	35	2	108	22
Gard (30)	129	28	187	61
Haute-Garonne (31)	122	39	472	50
Gers (32)	29	4	49	17
Hérault (34)	115	33	556	104
Lot (46)	15	1	120	16
Lozère (48)	1	0	15	1
Hautes-Pyrénées (65)	69	5	92	20
Pyrénées-Orientales (66)	16	8	258	33
Tarn (81)	47	9	70	19
Tarn-et-Garonne (82)	12	6	33	4
OCCITANIE	636	139	2 156	401

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

24/24

Consultez :

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation national du Ministère de la santé

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en oeuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé...

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
 Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter :
[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) @MinSoliSante
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) @ARS_OC

PRATIQUE

EHPAD
Le dépistage en EHPAD s'intensifie en Occitanie : dès qu'un cas est confirmé, des professionnels de proximité sont mobilisés pour réaliser un dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel.
> Voir le communiqué

Arrêts de travail
Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur www.ameli.fr